



## Stop aux ronds-points!

**L**e scrutin des municipales est abordé principalement sous un angle politique. Il devrait l'être prioritairement sous un angle économique. On demande à l'État de faire des efforts – qu'il ne fait pas assez –, on demande à la Sécurité sociale de faire des efforts – qui restent insuffisants. On devrait exiger que les collectivités locales, qui représentent une part croissante des dépenses publiques, contribuent puissamment au redressement de la compétitivité du pays. On en est loin... Le nombre de communes reste anormalement élevé en France : 36 769, soit 40% de toutes les communes de l'Union européenne. Cela fait obstacle à la réduction des dépenses par économie d'échelle. Comme l'a récemment relevé l'iFRAP, de nombreux pays européens ont su réduire avec succès le nombre de leurs communes. En trente ans, l'Allemagne est passée de plus de 30 000 à 12 196 communes. La Suède est passée en quelques décennies de 2 532 à 290 communes. En vingt ans, la Belgique est passée de 2 739 à 589 communes. Aux Pays-Bas, où il n'y a que 431 communes, la loi fixe un seuil minimal de population : 25 000 habitants. Qu'attendons-nous ?

Les effectifs de la fonction publique territoriale ont fortement augmenté ces dernières années, sans justification valable. Selon l'Insee, entre 1996 et 2007, la fonction publique territoriale s'est accrue de 440 000 agents, dont moins de 50 000 au titre des compétences transférées par l'État. Et les collectivités locales ne sont pas toujours connues pour leur recherche de productivité. A cet égard, la suppression du jour de carence des fonctionnaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année est un très mauvais signal. Une étude de Sofaxis a pourtant montré que cette mesure avait permis de faire baisser de 43,2% le nombre d'arrêts maladie dans les collectivités territoriales entre 2011 et 2012.

Les missions des collectivités locales sont trop étendues. La clause de compétence générale est source de désorganisation et de dépenses supplémentaires. Chaque niveau de collectivité souhaite être associé à toutes les politiques publiques! Alors que cette clause de compétence générale avait été supprimée pour les régions et les départements en décembre 2010, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, elle vient d'être rétablie par la loi du 27 janvier 2014, dite « de modernisation de l'action publique territoriale ». On croit rêver.

Le recours au secteur privé devrait être favorisé : les collectivités devraient lui confier tout ce qu'il peut faire plus efficacement qu'elles. On assiste souvent au mouvement contraire,

avec la multiplication des reprises en régie, justifiées hâtivement par le fait qu'elles permettraient aux consommateurs de ne pas rémunérer la « marge » des entreprises privées. Avec la loi sur les sociétés publiques locales votée à l'unanimité par le Parlement en 2010, les élus peuvent même désormais créer des quasi-régies de droit privé échappant à la fois aux règles de la comptabilité publique et à toute obligation de mise en concurrence, gagnant ainsi sur les deux tableaux... Que les collectivités locales ne fassent que ce qu'elles sont capables de faire efficacement!

Les économies demandées aux collectivités restent insuffisantes. La réduction de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, présentée comme une mesure de rigueur, a en fait été largement compensée, soit par le transfert d'autres ressources de l'État, soit par des hausses de la fiscalité locale. L'exemple le plus récent est la hausse de 3,8 à 4,5%

**Leader mondial du rond-point! Plutôt que de tourner en rond, remettons d'équerre les finances locales.**

des droits de mutation dans les deux tiers des départements français. Résultat : les dépenses des collectivités locales continuent de croître de manière dynamique.

Il y a évidemment beaucoup de gestionnaires sérieux parmi les élus de notre pays. Mais un manque criant de transparence financière empêche les administrés de les identifier et d'en tirer les conséquences dans leur vote. L'architecture financière globale est extrêmement complexe, avec des financements de l'État superposés à des ressources propres, ce qui rend difficile la lecture des comptes. Il faudrait standardiser la présentation des comptes et envoyer chaque année aux électeurs un état récapitulatif d'une page, permettant de comparer simplement les collectivités entre elles. Cela permettrait également aux citoyens de faire la part entre la dérive des dépenses de fonctionnement, qui explique l'essentiel des hausses observées ces dernières années, et les véritables efforts d'investissement. Encore faudrait-il que les investissements locaux soient recentrés sur les vraies priorités. Selon *The Economist*, il existerait 60 000 ronds-points dans le monde, dont la moitié en France. Avec un coût qui peut osciller entre 100 000 et 1 million d'euros, notamment grâce aux sculptures d'un goût parfois douteux qui les ornent, l'addition globale est lourde et se chiffre en milliards. Nous sommes au carrefour des réformes. Plutôt que de tourner en rond, il faut remettre les finances locales dans le droit chemin!